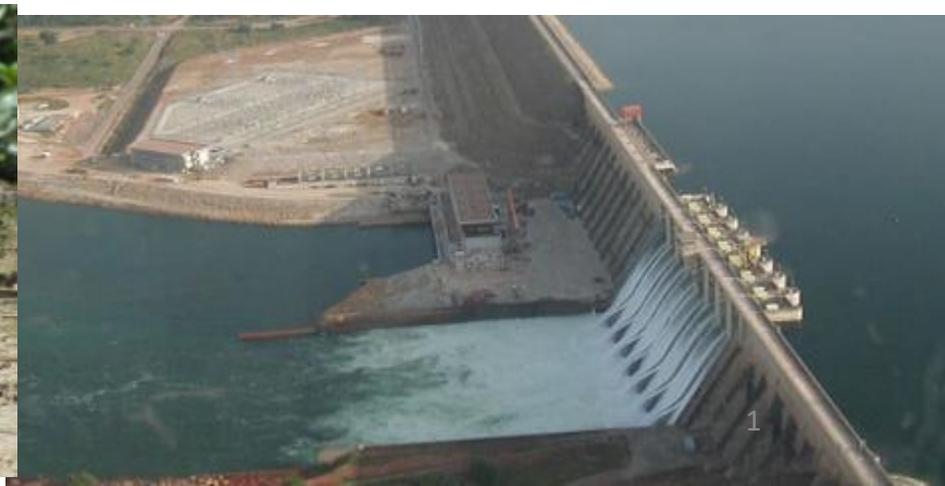


# Projets régionaux pour la réduction des impacts des infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de l'Ouest (PRISE1&2)

Djilor 29 et 30 novembre 2018  
Ouleye Ndiaye, Project Associate PRISE



# INTRODUCTION

- Les projets PRISE 1 et 2 sont financés par la fondation MAVA pour une durée initiale de 3 ans.
- Couverture géographique: **Cabo Verde, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal.**
- Sites prioritaires dans ces pays sont:
  - Le fleuve Sénégal et le delta du Saloum au Sénégal
  - Le delta de Kapatchez en Guinée
  - L'archipel des Bijagos en Guinée-Bissau
  - Le banc d'Arguin, en Mauritanie
  - L'Île de Boa Vista à Cabo Verde.

Cible(s) : Tortues marines, Mangroves et Herbiers marins

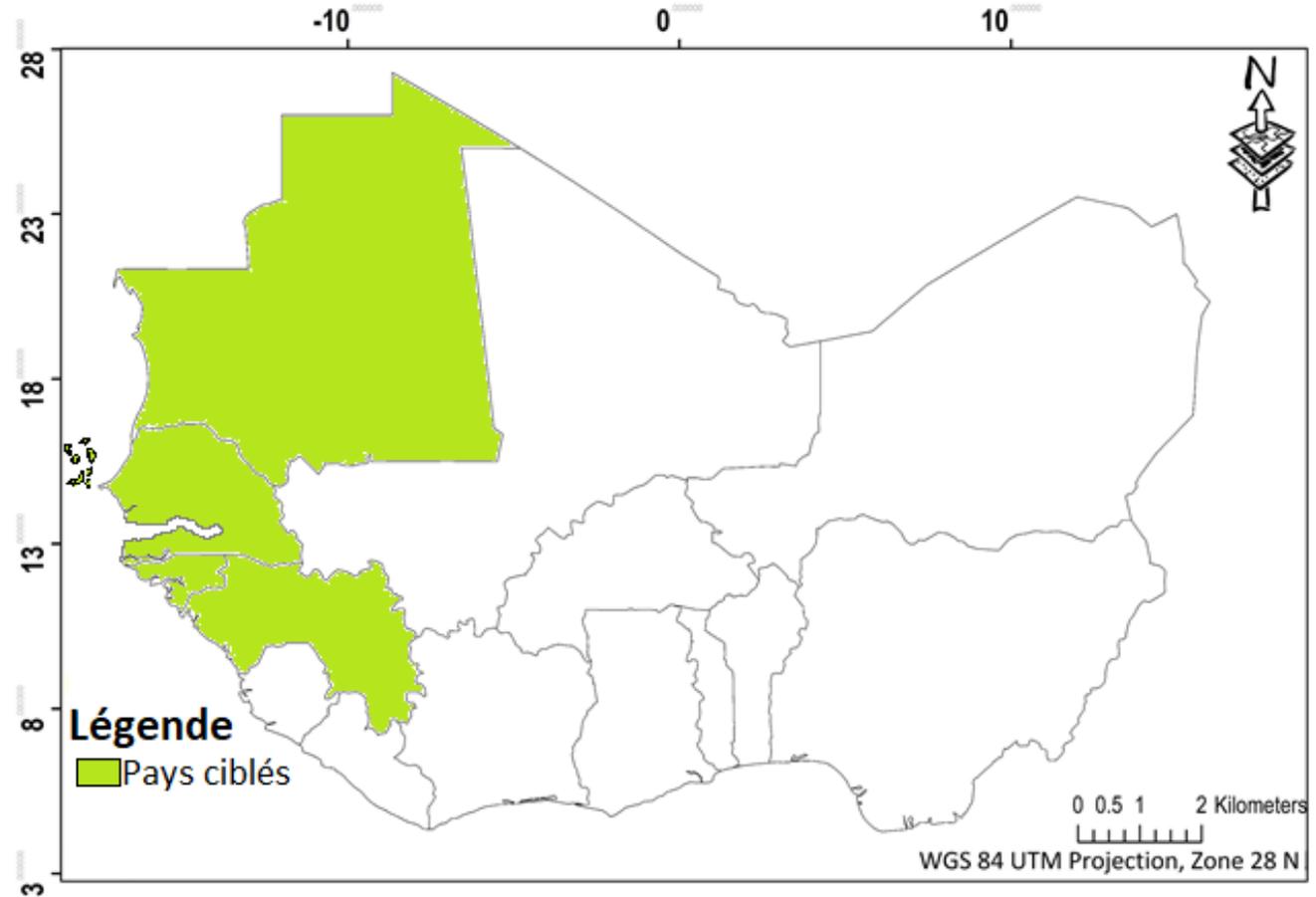


Fig. 1: Pays ciblés par le projet PRISE 1 & 2

# OAP 5

Réduction des impacts  
des infrastructures sur  
les écosystèmes  
côtiers en Afrique de  
l'Ouest – OAP5

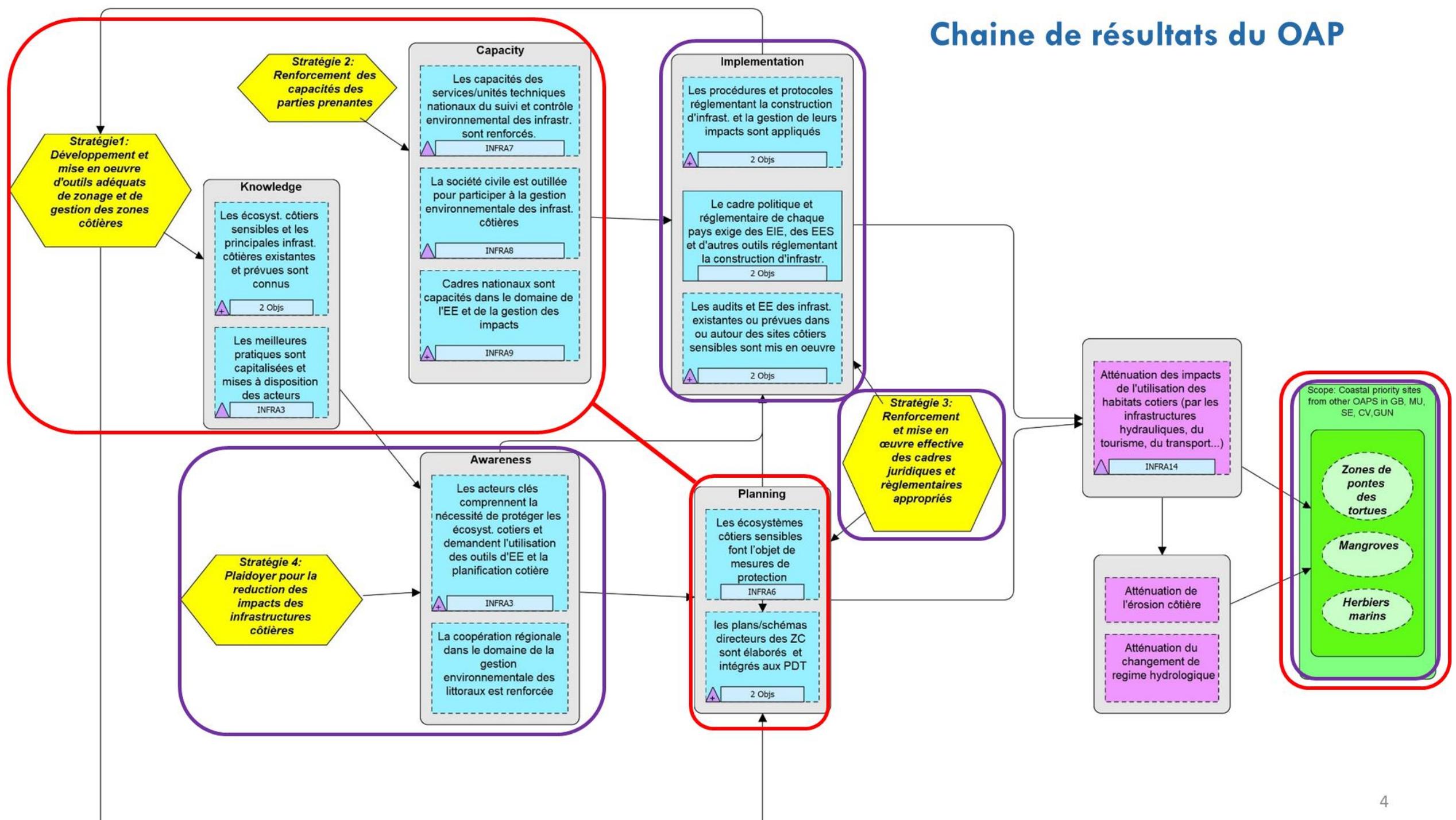
Projet régional pour la réduction des impacts des  
infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de  
l'ouest (PRISE 1)

W  
I  
A

Projet régional pour la réduction des impacts des  
infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de  
l'ouest (PRISE 2)

P  
R  
C  
M

# Chaine de résultats du OAP



# PRISE 1: Développement/mise en œuvre d'outils et renforcement des capacités des acteurs

**Coordonnatrice**

**Adam Ceesay**

# Objectifs

- L'objectif principal du projet PRISE 1 est de réduire les impacts des infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de l'Ouest. Les objectifs spécifiques sont :
  - Mettre à jour les outils de planification et de gestion intégrée des zones côtières dans les pays ciblés ;
  - Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques dans la maîtrise et la mise en œuvre de ces outils.

# Stratégies & Résultats attendus

## PROJET PRISE 1

**Stratégie 1:**  
**Développement et mise en œuvre d'outils adéquats de zonage et de gestion** pour appuyer la planification du territoire.

**Stratégie 2:**  
**Renforcement des capacités des acteurs** pour participer aux processus de gestion environnementale des impacts du développement des infrastructures côtières.

Résultat 1.1.

**Les outils de planification et de gestion des zones côtières** sont élaborés et intégrés dans les plans de développement nationaux.

Résultat 1.2.

**Les zones côtières d'intérêt biologique**, sensibles et vulnérables à l'implantation des infrastructures sont identifiées.

Résultat 2.1.

**Les services / unités techniques des pays ciblés** en charge du suivi et du contrôle environnemental de la construction des infrastructures en zones côtières sont renforcés.

Résultat 2.2.

**La société civile est outillée** pour participer à l'élaboration et la mise en œuvre des outils de gestion environnementale des impacts des infrastructures côtières

Résultat 2.3.

**Des modules portant sur les outils de gestion environnementale** des impacts des infrastructures côtières sont introduits dans les curricula de formation dans les domaines pertinents



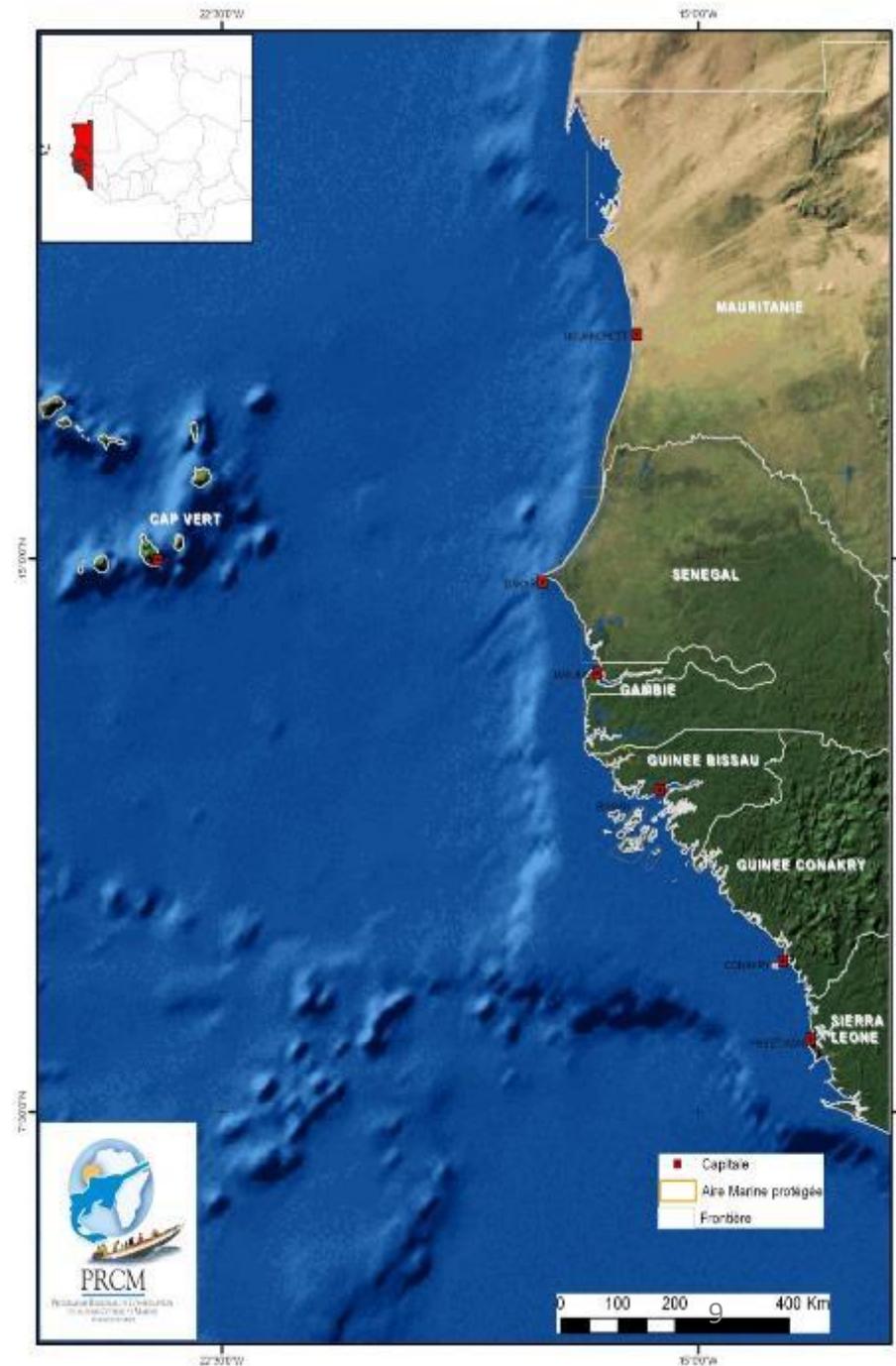
## PRISE 2: Renforcement des cadres juridiques et plaidoyer pour la réduction des impacts

**Barthelemy J. A Batiemo**, chargé des opérations et services aux membres, PRCM



# Généralités

- **Partenaires direct(s) :**
  - **Institutions nationales:** DEEC, DCE, AAAC, BGEE, INGT
  - **ONG:** GAIA, BiodiverCités, Tiniguena, Guinée Ecologie, ADAD
  - **Réseau:** APPEL
  - **Organisation internationale:** Convention d'Abidjan





# Sensibiliser les décideurs pour le renforcement du cadre juridique et législatif visant à réduire les impacts des infrastructures côtières

Objectif

## Renforcement des cadres juridiques et réglementaires

## Plaidoyer pour la réduction des impacts

stratégies

Résultats

Les procédures, protocoles et les cadres juridiques réglementant la construction des infrastructures côtières et la gestion de leurs impacts sont réalisées ou actualisés

Les audits et évaluations environnementales des infrastructures

Les acteurs Clés comprennent la nécessité de protéger les écosystèmes côtiers

Les supports de communications et de capitalisations sont élaborés et diffusés aux acteurs

La coopération régionale dans le domaine de la gestion environnementale des littoraux renforcée



# Rôles des partenaires

- **Les institutions nationales**

- **Assurer** le leadership et établir les passerelles nécessaires avec les autres institutions gouvernementales (administration du territoire, infrastructures, etc. ),
- **conduire** les processus de mise à jour du cadre juridique et réglementaire,
- **faciliter** le dialogue national multipartite sur les infrastructures et en tant qu'institutions techniques dédiées, organiser les cadres d'une réalisation participative des audits et la validation des rapports d'audit environnemental et des EES



# Les partenaires et leurs rôles

- **ONG nationales**

- Sensibiliser et informer les populations et communautés locales et assurer un rôle d'éveil environnemental des communautés.
- Mettre en place des mécanismes d'alerte et de veille, la mobilisation citoyenne au regard des impacts des infrastructures côtières sur les sites sensibles et susciter le débat .

- **Réseau APPEL**

- Organiser les sessions de sensibilisation et d'information des parlementaires et élus locaux, ainsi que les activités de plaidoyer au travers ces réseaux nationaux.

- **Secrétariat Abidjan Convention**

- conduire le processus d'élaboration des guides pour l'opérationnalisation l'article 13 de la Convention d'Abidjan
- faciliter avec le PRCM les activités de plaidoyer pour la mise en œuvre des protocoles additionnels (mangrove, la gestion intégrée de la zone côtière exploitation offshore gaz et pétrole).

# Responsabilité Sociale des Entreprises

- **« PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE D'UN MECANISME / RESEAU D'ECHANGE MULTISECTORIEL SUR LES INFRASTRUCTURES COTIERES ET INCLUANT UNE TASK FORCE POUR L'APPUI AUX ETATS DANS LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES ZONES COTIERES »**
- L'activité 2.1.3 s'inscrit dans la stratégie 2 relative au renforcement des capacités des acteurs.
- L'objectif est de mettre en place un mécanisme ou un réseau d'échange multisectoriel et une Task force sur les infrastructures côtières pour appuyer les états dans le développement et la mise en œuvre des outils de planification et de gestion des zones côtières.



**Wetlands**  
INTERNATIONAL



**Merci pour votre attention**